



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le lundi 6 février 2023 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse : Francine Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1 :	Éliane Gévry-Boucher	Siège no 4 :	Mario Morin
Siège no 2 :	Nadia Leblond	Siège no 5 :	Vincent Campeau-Gagnon
Siège no 3 :	vacant	Siège no 6 :	absente

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Alex-Ann Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente ainsi que 9 personnes dans l'assistance.

Le quorum étant atteint, madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

23-02020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Éliane Gévry-Boucher et résolu unanimement QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point "Affaires diverses" ouvert et en ajoutant les points suivants :

23-02021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023 ET LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Mario Morin et résolu unanimement QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé.

Il est proposé par Éliane Gévry-Boucher, appuyé par Mario Morin, et résolu unanimement QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé.

23-02022 COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2023

La liste des comptes du mois de janvier a été remise aux membres du conseil comme prescrit par la loi.

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon, et résolu unanimement QUE ces comptes soient approuvés :

Comptes payés pendant le mois	8319,32 \$
Salaires et avantages sociaux	20 786,83 \$
Comptes à payer au 31 janvier 2023	48 671,86 \$
TOTAL :	77 778,01 \$



No de résolution
ou annotation

23-02023 COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

- a) Par Francine Dubé, mairesse, MRC de Témiscouata, le 16 janvier;
- b) Par Vincent Campeau-Gagnon, RIDT de Témiscouata ;
- c) Par Mario Morin; réunion portant sur le tourisme à MRC de Témiscouata

23-02024 PRÉCISIONS DE LA MAIRESSE – DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

ATTENDU QU'à la suite de la dernière réunion du conseil le 9 janvier 2023, Francine Dubé, mairesse, apporte certaines précisions quant au déroulement des séances du conseil. La mairesse demande le respect lors des séances et avise l'audience que seulement elle, peut répondre aux questions. Elle revient sur les élections en mentionnant que tout a été fait dans la légalité avec preuve à l'appui auprès d'Élections Québec. Aussi, elle confirme qu'aucun congédiement n'a été fait, mais que ce sont plutôt des démissions. La mairesse termine en mentionnant que l'une des missions que s'est donné le présent conseil, est de redorer l'image de notre municipalité dans la région pour y attirer, entre autres, de la main-d'œuvre qualifiée et de nouveaux.elles citoyens.nes ainsi que pour y faire briller les projets actuels. Elle demande que les citoyens.nes portent une attention particulière à ce qu'ils disent autour d'eux au sujet de la Municipalité et aux impacts que leurs paroles peuvent avoir.

23-02025 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE dans un souci de bonne gestion et de relève de l'organisation;

ATTENDU QUE la nécessité de modifier les personnes responsables de l'organisation auprès des instances et des différents fournisseurs;

ATTENDU QUE madame Alex-Ann Pelletier agit à titre de Directrice générale, greffière-trésorière adjointe dans l'organisation;

Il est proposé par Éliane Gévry-Boucher, appuyé par Nadia Leblond et résolu unanimement QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy sélectionne madame Alex-Ann Pelletier, Directrice générale, greffière-trésorière, au poste de Directrice générale, greffière-trésorière et comme signataire de tout document, comptes, courriers, contrats et ententes adoptées et approuvées par le conseil municipal. Le conseil municipal autorise également Revenu Québec à lui transmettre, dans le cadre de ses fonctions, des renseignements confidentiels concernant le demandeur. Le responsable des services électroniques peut utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à sa fonction. De plus, il doit respecter les conditions d'utilisation des services Clic SÉCUR – Entreprises.

23-02026 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE plusieurs compagnies de transport provenant de plusieurs municipalités limitrophes telles que Sainte-Rita, Saint-Cyprien, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Pierre-de-Lamy utilisent régulièrement le chemin Taché Est/Ouest depuis la réfection de la Route 185/85;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'augmentation du trafic lourd contribue à l'usure prématurée de la chaussée, des accotements ainsi que des lignes;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a un très grand nombre de kilomètres de routes à entretenir et qu'en raison de l'inflation et de l'augmentation du prix du carburant elle a peine à assurer un entretien permettant d'assurer la sécurité des usagers sur le chemin Taché Ouest;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a demandé à plusieurs reprises au MTMD de reprendre l'entretien du chemin Taché Ouest, mais qu'un décret gouvernemental empêche cette cession;

ATTENDU QUE le chemin Taché Ouest est considéré comme route collectrice pour la réserve de la première nation Wolastoqiyik Wampanoag;

ATTENDU QUE les routes collectrices devraient normalement être sous la responsabilité du MTMD.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon et résolu QUE le Conseil municipal appuie la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup dans leurs démarches pour demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'augmenter la subvention pour l'entretien général du chemin Taché Est en y ajoutant la portion du chemin Taché Ouest pour un montant supplémentaire et que ce montant soit récurrent et indexé annuellement.

23-02027 LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES – ÉLECTION DU 23 OCTOBRE 2022

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, toutes les personnes candidates s'étant présentes à l'élection de produire un formulaire (DGE-1038) présentant la liste des personnes physiques leur ayant versé un ou plusieurs dons en argent. Et ce même si aucun don n'a été versé.

Alex-Ann Pelletier dépose les déclarations de tous les candidats à l'élection du 23 octobre dernier: Francine Dubé, Éliane Gévry-Boucher et Sylvain Ouellet.

23-02028 PROCLAMATION 13 MARS 2023 – JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entourés-es ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, lors de sa séance du 6 février 2023 **proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entourés-es.

**23-02029 DIMINUTION DU CONSTAT D'INFRACTION DE LA CNESST –
AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'intervention de Me Raymond Gouge, avocat, et la collaboration de la Municipalité postérieurement à l'accident survenu le 2 mai 2022, la CNESST, acceptent de diminuer le constat d'infraction de 16 309 \$, soit de 39 005 \$ à 22 696 \$;

ATTENDU QUE la comparution en Cour du Québec, la chambre pénale a été reportée au 18 avril 2023;

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Mario Morin et résolu unanimement QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy accepte l'offre de la CNESST.

**23-02030 TAUX DU KILOMÈTRE POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT
DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX.**

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Éliane Gévry-Boucher et résolu unanimement QUE le taux qui sera versé aux employés, membres du conseil ou autres représentants de la Municipalité soit augmenté à 0.55 \$ du kilomètre.

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Éliane Gévry-Boucher et résolu unanimement.

**23-02031 LOCATION NIVELEUSE ET CAMION AVEC SABLEUSE À UN
PARTICULIER**

ATTENDU QU'en décembre, la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a loué à M. Frédéric Ouellet la niveleuse ainsi que le camion avec sableuse pour un peu moins d'une heure.

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Mario Morin et résolu unanimement QUE le tarif chargé pour ces locations soit fixé à 100\$ chacun par véhicule, donc un total de 200\$.

**23-02032 CONFIRMATION DES MANDATS À BOUCHARD, SERVICE
CONSEIL, INGÉNIEUR**

ATTENDU QUE l'offre de services de la firme Bouchard service-conseil pour l'inspection de ponceaux sur le chemin Principal est de 1 098.01\$.

ATTENDU QU'ils ont les ressources nécessaires pour ce mandat.

Il est proposé par Éliane Gévry-Boucher, appuyé par Mario Morin et résolu unanimement QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy engage Bouchard, service conseil pour l'inspection des ponceaux.

**23-02033 HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES PAR INFO-DIMANCHE,
NOMINATION D'UNE PERSONNE ET ACHAT D'UNE
PUBLICITÉ**

ATTENDU QUE le journal d'Info-Dimanche publiera encore cette année une section spéciale dans l'édition de Pâques, soit celle du 5 avril prochain. Cette section, "À Pâques, nous leur disons merci!" comprendra l'horaire des messes de Pâques et un hommage à des bénévoles de différentes municipalités.

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Mario Morin et résolu unanimement QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy accepte de déboursier 175\$ pour 1/16 de page pour souligner l'implication bénévole de madame Francine Lagacé, bénévole très impliquée, notamment comme présidente de la Fabrique et membre du comité touristique.

**23-02034 FORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU LOGICIEL
FINANCIER CIM**

ATTENDU QUE dans un souci de bonne gestion financière et de relève, une formation du logiciel financier CIM est nécessaire.

ATTENDU QUE la formation offerte est d'une somme de 2 100 \$ avant taxe (2 205 \$ net) pour vingt heures de formation.

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Éliane Gévry-Boucher et résolu unanimement QUE la Municipalité autorise madame Alex-Ann Pelletier à suivre la formation du logiciel financier CIM.

23-02035 FORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ADMQ

ATTENDU QUE dans un souci de bonne gestion et de relève, des formations à l'ADMQ sont nécessaires.

ATTENDU QUE la première formation à l'ADMQ dont le cout est inclus dans le prix de l'inscription;

ATTENDU QUE la formation se donne par Webinaire;

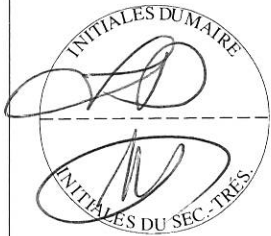
ATTENDU QUE le congrès annuel de l'ADMQ se tient à Québec les 14 au 16 juin 2023 au prix de 566\$ plus taxes;

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon et résolu unanimement QUE la Municipalité autorise et défraie des couts pour la formation et le congrès pour Alex-Ann Pelletier et ses frais de déplacement (hôtel, déplacement et repas).

23-02036 PÉRIODE QUESTIONS

À 20h30 Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres:

- a. Hausse des taxes des lots à bois ;
- b. Soufflage ;
- c. Taux/km pour frais de déplacement ;



No de résolution
ou annotation

23-02037

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20h50, il est proposé par Nadia Leblond et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Alex-Ann Pelletier, directrice générale/greffière-trésorière